

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire « Vivre Ensemble à Agon Coutainville »

Le vendredi 25 avril 2014 à 20h30

La réunion débute à 18h50

Après l'émargement des membres présents, Philippe PAISANT secrétaire excuse Mme Emmanuelle PION et M Philippe DULONG. Léone LEGRAVEREND Présidente de l'association accueille les adhérents de l'association.

Arlette LAPLACE-DOLONDE Vice-Présidente, présente le rapport moral. Dans un premier temps elle retrace l'historique de VEAC, des premières réunions de réflexion à l'assemblée générale constitutive du 17.12.2013.

Elle rappelle aussi que l'association a décidé deux priorités d'action qu'elle a présenté lors d'une réunion publique le 31 janvier en même temps que ses bases de réflexion : la première de travailler sur le PLU., la seconde de présenter une liste lors de la campagne municipale de mars 2014.

La demande de moratoire pour le déroulement du PLU effectuée le 15 janvier a été refusée. Grâce au travail de Michel Watrin qui a analysé le document pour l'association (4 lectures) nous avons listé nos critiques et interrogations.

La première victoire a été de constituer une liste de volontaires pour figurer sur la liste de VEAC. Merci à ceux qui ont accepté d'y figurer et à ceux qui se sont investis d'une manière ou d'une autre. Suite à une campagne électorale sérieuse avec la réalisation d'un quatre pages distribué en 2000 exemplaires, et de deux réunions publiques, en plus des deux professions de fois réglementaires, la liste VEAC a obtenu un score de 22, 62 % au premier tour et 20,07% au second tour. Cette perte entre les deux tours peut s'analyser par le duel entre les deux autres têtes de liste .Au terme de cette campagne VEAC a deux élus au Conseil municipal avec 358 voix : Arlette LAPLACE DOLONDE et Hubert GUILLOTTE.

Cette nouvelle donne électorale amène aujourd'hui l'association à se réorganiser pour devenir une force d'actions et de propositions à Agon-Coutainville.

Léone LEGRAVEREND présente les perspectives nouvelles pour l'Association et précise comment elle voit l'Association comme .. « Une association citoyenne, pédagogique, solidaire. Citoyenne pour nous permettre de nous redécouvrir citoyens et de nous réapproprier les débats de la cité. Pédagogique pour expliquer, comprendre ou chercher à comprendre et à expliquer ensemble nos questionnements citoyens. Association solidaire envers et avec les autres associations qui sont - en premier lieu- les citoyens mobilisés et en mouvement mais aussi avec la population.

Les lignes de forces demeureront donc : LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, LA JUSTICE SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Des commissions seront organisées : suivi des conseils municipaux et communautaires, vie associative, projets et communication, développement durable. Des rencontres, des débats, des actions, s'ensuivront. Le site " Vivre Ensemble à Agon-Coutainville " en sera le vecteur essentiel avec les lettres citoyennes.

Être un citoyen éclairé aujourd'hui ne va pas de soi. Le désintérêt pour la chose publique n'est pas une fatalité. Réfléchir ensemble peut être un atout pour chacun et pour

la collectivité. La municipalité vient de créer un poste de délégué-responsable aux associations.

Avec ses deux élus, V.E.A.C. se veut force de proposition et d'action pour créer la synergie » (cf rapport moral)

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Une modification des statuts de l'association « Vivre Ensemble à Agon-Coutainville ». Il est proposé de porter à douze le nombre des membres élus au conseil d'administration et de créer deux postes de droit au conseil d'administration pour les élus de la liste VEAC au conseil municipal. La phrase « Deux élus municipaux issus de la liste soutenue par l'association sont membres de droit au Conseil d'Administration » est validée. La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

Léone présente le nouveau fonctionnement du conseil d'administration avec la création de quatre commissions. Le suivi des conseils municipaux – la vie associative – Les projets et la communication – le développement durable

Chaque commission est composée de membres du conseil d'administration, d'adhérents de VEAC et membres consultatifs. Elle est organisée par son président qui convoque les membres, dresse l'ordre du jour et retrace les comptes-rendus auprès du conseil d'administration.

Le bilan financier est présenté par Didier Lanyi trésorier de l'association. (cf bilan du 24.04.2014) Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Il est procédé à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration.

Caroline BUEE, Yvette AMELINE, Dominique LOUET, Max LECAMPION et Claude GUELLE sont candidats. Il sont élus à l'unanimité.

Le prochain conseil d'administration est fixé au lundi 28 avril à 20h30 à l'ancienne perception.

Lors du débat Erick Pontais demande pourquoi l'association a adhéré à l'office du tourisme. L'adhésion permet de connaître le fonctionnement et les projets de la structure, de promouvoir notre association, et d'apporter un soutien technique 'photocopies'.

Claude Eustache regrette que le mode d'élection au conseil d'administration de l'office du tourisme ne permette pas une représentation équitable des associations. La voix d'un adhérent équivaut à celle d'une association de plus de deux cents membres.

L'association VEAC regrette le manque de concertation pour l'organisation du festival musical et des manifestations le week-end du 27.06.2014 avec les élus mais aussi avec les associations locales.

Arlette précise qu'une réunion publique d'information sur l'aménagement de la Pointe d'Agon sera organisée par l'association début juin.

Des membres de l'association (Arlette Laplace-Dolonde, Michel Watrin et Léone Legraverend) ont rencontré le commissaire enquêteur pour l'interroger sur le PLU. Ils lui ont transmis leurs réflexions qui seront consignés dans une lettre avant la clôture de l'enquête publique. Le rapport sera rendu dans un mois.

La réunion se termine à 20h20